



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

météorologie

Question orale n° 1275

Texte de la question

M. Daniel Garrigue demande à M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, quels sont les critères qui font préférer la station météo d'Agen à celle de Bergerac dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) à compter de 2013. Il lui fait observer que Bergerac se trouve au coeur de l'ensemble Dordogne-Lot-et-Garonne, pris en considération dans le cadre de la réorganisation territoriale de Météo France, alors qu'Agen se trouve en périphérie. Il lui rappelle également que la station de Bergerac se trouve sur le site d'un aéroport qui accueille, chaque année, environ 300 000 passagers, activité très supérieure à celle de l'aéroport d'Agen. On doit également souligner que l'engagement pris à la fin des années 80 par la ville et par la chambre de commerce de Bergerac a permis d'assurer l'hébergement du centre météo sans loyer, ce qui n'est pas le cas à Agen. Enfin, Bergerac est particulièrement affectée par la fermeture annoncée pour mars 2011 de l'établissement Bergerac-NC du groupe d'État SNPE, et pour 2014 de l'établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre (ESCAT), sans qu'aucune compensation significative n'ait été apportée. Les engagements pris étaient, au contraire, de ne pas accumuler les fermetures d'établissements publics sur un même site. Il lui demande, en conséquence, de revoir la décision envisagée en appliquant des critères qui fassent mieux appel à l'intérêt général.

Texte de la réponse

MAINTIEN DE LA STATION DE MÉTÉO FRANCE À BERGERAC

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Garrigue, pour exposer sa question, n° 1275.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le secrétaire d'État chargé des transports, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, Météo France prévoit de réorganiser son implantation territoriale et en particulier de fermer, en 2013, sa station de Bergerac. Cette décision, prise à la suite d'un arbitrage en faveur de la station d'Agen, ne manque pas de me surprendre.

Bien plus que celle d'Agen, la station météorologique de Bergerac se trouve au coeur de l'ensemble Dordogne-Lot-et-Garonne qu'elle a vocation à couvrir. Compte tenu des autres suppressions envisagées, notamment celle de Brive, la station de Bergerac se trouvera, plus encore qu'auparavant, au coeur d'une zone qui ne sera pas couverte.

En outre, cette station est située dans un aéroport international qui accueille près de 300 000 passagers par an, trafic sans commune mesure avec celui de l'aéroport d'Agen qui ne voit passer que dix fois moins de passagers. Or, même si l'on peut noter de très importantes avancées en matière de prévisions numériques avec les systèmes ARPEGE, ALADIN et surtout AROME, on sait que la relation de proximité entre le prévisionniste et les aiguilleurs du ciel est cruciale pour gérer le plus finement possible les événements météorologiques. Certains de vos collègues du Gouvernement qui ont dû être récemment détournés vers l'aéroport de Bergerac ont pu mesurer l'intérêt de cette relation.

Par ailleurs, la station météorologique de Bergerac est logée gratuitement dans des locaux mis à disposition par les collectivités territoriales et par la Chambre de commerce de la Dordogne, alors que la station d'Agen doit

louer les siens. Est-ce vraiment le sens de la RGPP que de faire peser sur l'État des charges de fonctionnement plus importantes ?

Enfin, dans la mesure où Bergerac perdra, en 2014, l'établissement spécialisé du commissariat de l'armée de terre, où l'un des établissements de la Société nationale des poudres et explosifs - entreprise publique -, Bergerac NC, fermera en mars prochain, où des menaces planent sur la CRS 17, où l'avenir d'une autre filiale de la SNPE, Eurenco, se fait incertain, est-il vraiment logique d'accélérer le désengagement local de l'État en retirant également la station de Météo France ?

Cette décision ne semble pas respecter les critères d'intérêt général et, à ce titre, doit être reconsidérée.

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Mariani, secrétaire d'État chargé des transports.

M. Thierry Mariani, *secrétaire d'État chargé des transports*. La révision générale des politiques publiques a conduit à examiner les voies de progrès possibles pour Météo France. Dans ce contexte, Météo France souhaite se doter de tous les atouts nécessaires pour poursuivre l'accomplissement de ses missions avec le souci d'une amélioration continue de ses prestations. La plupart des grands services météorologiques européens ont déjà connu la même évolution, tant en Allemagne qu'au Royaume-Uni.

Pour parvenir à ces objectifs, Météo France entend réorganiser son réseau territorial. Il s'agit pour l'établissement d'optimiser l'utilisation de ses ressources et de répondre aux attentes nombreuses et diversifiées des différentes parties prenantes.

Le comité de modernisation des politiques publiques a ainsi décidé de réduire le nombre d'implantations de 108 à 55. La réorganisation débutera en 2012 et devrait se terminer en 2017. À terme, chaque centre de Météo France couvrira deux à trois départements. Les prestations assurées par Météo France au sein du réseau territorial actuel seront maintenues sans perte de qualité grâce à une mutualisation des ressources. L'accès aux prestations météorologiques se fait d'ailleurs déjà souvent à distance grâce aux moyens de télécommunication téléphonique ou électronique.

Le cas du centre départemental de la Dordogne, situé à Bergerac, s'inscrit dans ce cadre général. Le projet de fermeture de ce centre en 2013 a été annoncé à l'été 2010. Une consultation locale a été organisée sous l'égide de la préfète de la Dordogne.

J'ai bien noté que cette consultation avait mis en évidence des réticences locales - dont vous vous faites à juste titre le relais - du fait d'une possible perte de qualité du service. Météo France s'est engagé à ce que la nouvelle organisation n'engendre aucun recul de la qualité du service, mais permette au contraire une plus grande réactivité. À terme, le département de la Dordogne sera donc suivi à partir d'un centre situé à Agen.

Lors de la préparation de la réorganisation, Météo France a pris en compte divers paramètres afin de définir le nouveau réseau en fonction de la position géographique des centres, de la situation des personnels et de l'activité actuelle de chaque centre. Au vu de ces éléments, il est apparu préférable de conserver le centre d'Agen. Plus ancien, il est situé au siège de la préfecture du département et à mi-chemin entre Bordeaux et Toulouse, permettant ainsi d'assurer un bon équilibre géographique et jouissant d'une position favorable en matière de voies de communication.

En tout état de cause, le choix d'Agen ne saurait traduire un quelconque désintérêt pour la prise en charge de la Dordogne, tâche essentielle du futur centre météorologique après 2013.

Il convient de souligner l'importance de la réorganisation territoriale de Météo France. Elle a pour but de permettre à l'établissement de rester à la pointe de la technique, alors même que les événements météorologiques viennent nous rappeler la nécessité d'innover au service de la sécurité météorologique des personnes et des biens, grâce à l'amélioration continue de la prévision. Comme ses homologues étrangers, Météo France s'attache à apporter les meilleures réponses possibles aux usagers. La refonte de son réseau en est l'un des outils.

Mme la présidente. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Je partage, monsieur le secrétaire d'État, le souci de modernisation du réseau de Météo France, qui tient notamment compte des progrès de l'observation satellitaire et de la modélisation. Il n'empêche que l'on a toujours besoin d'une observation et de relations de proximité. Aussi vos arguments ne me convainquent-ils en aucune façon : l'activité de Bergerac est supérieure à celle d'Agen, et si le seul critère retenu est le statut de préfecture d'Agen, nous nous acheminons vers un affaiblissement de toute une partie du territoire, vers son abandon même, puisque le choix d'Agen, à mi distance entre Bordeaux et Toulouse, s'inscrit dans une logique de métropolisation qui rompt avec l'esprit d'aménagement du territoire.

Si vous vous penchiez plus attentivement sur ce dossier, vous constateriez que les critères conduisant à ce

choix ne correspondent vraiment pas à l'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Garrigue](#)

Circonscription : Dordogne (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1275

Rubrique : État

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 578

Réponse publiée le : 2 février 2011, page 610

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 25 janvier 2011